

**Liste commune de pays tiers visés à l'annexe I du règlement (CE) no 539/2001,
dont les ressortissants doivent être munis d'un visa de transit aéroportuaire
lorsqu'ils transitent par la zone internationale de transit des aéroports situés sur
le territoire des États membres**

AFGHANISTAN

BANGLADESH

CONGO (RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE)

ÉRYTHRÉE

ÉTHIOPIE

GHANA

IRAN

IRAQ

NIGERIA

PAKISTAN

SOMALIE

SRI LANKA